Image not found or type unknown

Rupture d'un CDD dans l'armée?

Par **fox3**, le **19/05/2009** à **13:34**

Bonjour,
Cela fait 5ans et demi que je me suis engagé dans la marine nationale et il me reste encore 4 ans et demi avant de pouvoir mettre un terme à mon contrat.Je souhaiterai quitter l'institution dès à présent pour diverses raisons personnelles.
Après avoir pris le soin de prévenir mes supèrieurs de mon intension de partir,j'ai signé une demande de résiliation de contrat et j'ai du rédiger une lettre pour expliquer les raisons de ma volonté à quitter l'institution.Après 6semaines d'attente je reçois enfin une réponse "négative" avec pour raison évoquée: manque d'effectif dans ma spécialité.J'applique donc la procédure suite à ce genre de réponse et je décide alors de rédiger une lettre auprès de la commission des recours .Quelques mois plus tard(environ 3mois), on me contacte pour me dire quil ne me sera pas permis de quitter l'institution en m'évoquant que mes raisons ne sont pas "exceptionnelles".
Lorsque je me suis engagé dans l'armée, je ne savais pas qu'il serait si difficile de partir.Nous signons un contrat dans lequel seule la durée reste valable.J'aimerai savoir quelles sont mes possibilités de quitter l'armée sans abuser de motifs suivants:dépression, drogue, faire une faute professionnelle?
Merci pour vos réponses.

Par **suyenbop**, le **08/08/2009** à **22:21**

vous avez raison de pas employer un moyen abusif.
Il vous reste la contestation de la Commission de Recours, si vous n’etes pas forclos, et si vous avec des raisons recevables à faire valoir pour mettre fin au contrat.
voir aussi notre blog

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés